

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC
46700

LOT

Date : 09/06/2016

Séance du 09 juin 2016

Numéro : 1

L'an deux mil seize
et le Neuf juin
à 19 H.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Présents :

BONAFoux Pierre, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, MOUNEY Christophe, CANDELON Jean-Claude.

Date de la convocation
06/06/2016

Date d'affichage

Absents excusés :

AUBER Cécile a donné procuration à MOURGUES Joël
GIRAudeau Evelyne a donné procuration à VILLAIN Liliane
NOUBEL Jean-Luc, ROUQUIE Jean-Baptiste, VIGOUROUX Olivier

Secrétaire(s) :

BONAFoux Pierre

Objet de la Délibération

Location licence IV.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commerce multi-services communal va ouvrir ses portes prochainement.
Le débit de boissons pour le bar multi-services sera assuré grâce à la licence IV dont la commune de SERIGNAC est propriétaire depuis le 20/12/2008.
Il convient donc à ce jour, de louer cette licence aux futurs gérants du commerce.
Par conséquent, le Conseil Municipal, par 08 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, décide de louer la licence IV à la « SAS AU BOUT DE LA RUE » pour un an renouvelable. Le montant de la location a été fixé à 550 euros annuel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

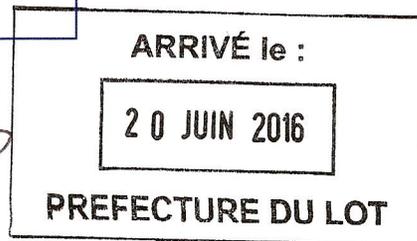
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

à SERIGNAC le 16 juin 2016

Le Maire,

(Signature)


(Signature)

COMMERCE MULTI-SERVICES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Exercice : 2016**

L'an deux mille seize, le neuf juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de MOURGUES Joël.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

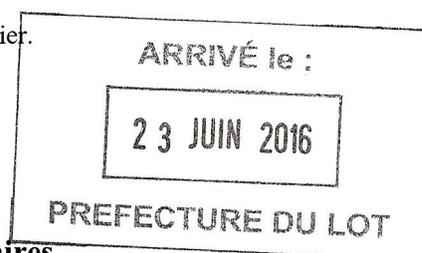
Date de convocation : 06/06/2016

Présents : BONAFoux Pierre, CANDELON Jean-claude, MOUNEY Christophe, MOURGUES Joël, VAN Gils Yan, VILLAIN Liliane.

Excusés : NOUBEL Jean-luc, ROUQUIE Jean-baptiste, VIGOUROUX Olivier.

Représentés : AUBER Cécile, GIRAUDEAU Evelyne.

Secrétaire de séance : BONAFoux Pierre.

**Objet : Vote de crédits supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-1700.00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics		1700.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21728 - 000	Aménagt Autres terrains (mise à dispo)		-200.00
275 - 00	Dépôts et cautionnements versés		200.00
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

A Sérignac, le 16 /06 / 2016

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Préfecture

le ...23...06...2016

et publication du 28.06.2016



DEPARTEMENT

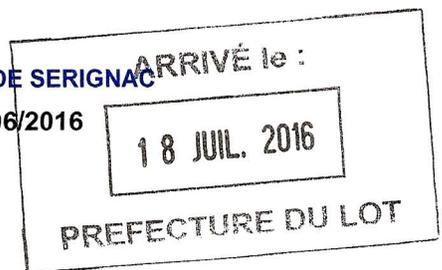
LOT

Date : 01/07/2016

Numéro :

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC

Séance du 09/06/2016



L'an deux mil seize
et le Neuf juin
à 19H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Présents :

BONAFoux Pierre, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, MOUNEY Christophe, CANDELON Jean-Claude.

Absents excusés :

AUBER Cécile a donné procuration à MOURGUES Joël

GIRAUDEAU Evelyne a donné procuration à VILLAIN Liliane

NOUBEL Jean-Luc, ROUQUIE Jean-Baptiste, VIGOUROUX Olivier.

Date de la convocation
06/062016

Date d'affichage

Secrétaire(s) : BONAFoux Pierre.

Objet de la Délibération

Avenant Commerce n°2- lot n°1 « gros-œuvre,maçonnerie ».

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 18-07-2016

et publication,

du 22-07-2016

ou notification

du

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du choix de la commission travaux pour un rejointoiement d'une façade du bâtiment abritant le futur commerce multi-services. Le devis étant accepté par l'assemblée, Il est nécessaire de procéder à un avenant n°2, concernant le lot n°1 « gros-œuvre, maçonnerie ».

Le montant initial du lot n° 1 étant de 91 700,35 € hors taxes, soit 110 040,42 € toutes taxes, avec un taux de TVA à 20 % ; et de 5 050,30 € hors taxes, soit 5 555,33 € toutes taxes avec un taux de TVA de 10%.

Le montant de l'avenant est de 7 490,00 € hors taxes et de 8 239,00 € toutes taxes, taux de TVA à 20%. Le montant du marché avec taux de TVA à 10% restant inchangé.

Le nouveau montant du marché est donc de 99 190,35 € hors taxes et de 118 279,42 € toutes taxes avec taux de TVA à 20%, le marché reste inchangé pour le taux de TVA à 10%.

Le Maire .

Le Conseil Municipal approuve le devis par 08 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, il autorise l'Avenant n°2 du lot n°1 et désigne Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

A SERIGNAC le 1^{er} juillet 2016

Le Maire,





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE SERIGNAC
Mairie - 46700 SERIGNAC

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Entreprise BERMUDEZ
46700 VIRE/LOT

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Réhabilitation d'un bâtiment agricole pour l'aménagement d'un multi-services et la rénovation d'un logement

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

■ Taux de la TVA : 20 %	Taux de la TVA : 10 %
■ Montant HT : 91 700.35 €	Montant HT : 5 050.30 €
■ Montant TTC : 110 040.42 €	Montant TTC : 5 555.33 €

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

SARL MAÇONNERIE BERMUDEZ

Garrigues 46700 VIRE SUR LOT

Au capital de 7 622.45 €
Tél : 05 65 36 58 31 - Fax : 05 65 24 64 89- Mail julien.bermudez@wanadoo.fr
Mail dimitrie.bermudez@orange.fr

Devis n° 16060003

COMMUNE DE SÉRIGNAC

Rue de l'Eglise

46700 SERIGNAC

Client	Affaire
01SERIGN	SERIGNAC

LOCALISATION DES TRAVAUX

COMMUNE DE SÉRIGNAC

Rue de l'Eglise

46700 SERIGNAC

Référence
COMMERCE

VIRE SUR LOT, le 26 mai 2016

Page 1

LOT N°1 Maçonnerie/Gros-Oeuvre AVENANT N°2

Désignation	Quantité	Prix Unit.	Montant	TVA
-Piquetage de l'enduit	120,000 M2	20,00	2 400,00	4
-Sablage de la façade	100,000 M2	12,00	1 200,00	4
-Jointoiement de la pierre compris échafaudage	100,000 M2	30,00	3 000,00	4
-Enduit de finition monocouche	20,000 M2	25,00	500,00	4
-Plus-value pour reprise des ouvertures	1,000 F	390,00	390,00	4

Code	Bases HT	Taux	Montant TVA
4	7 490,00	20,00	1 498,00

Total H.T.	7 490,00 €
Total T.V.A.	1 498,00 €
Total T.T.C.	8 988,00 €
Net à payer	8 988,00 €

Conditions d'application de la TVA :

En cas de contestation du taux de TVA par l'administration fiscale pour quelques motifs que se soient, le différentiel de TVA qui serait réclamé sera à la charge exclusive du client.

Le taux de TVA figurant est informatif de la TVA applicable au jour du devis, celui-ci est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.

La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives et réglementaires en vigueur lors des règlements

RESPONSABILITE DECENNALE CONSTRUCTEURS N° B41X5074 ALLIANZ - 8, Avenue de Villeneuve 47500 Monsempron Libos
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE N°B91D1903 ALLIANZ- 8, Avenue de Villeneuve 47500 Monsempron libos

Bon pour accord : Le client (date et signature)

27/05/2016




SARL MAÇONNERIE BERMUDEZ

46700 VIRE SUR LOT

Tel. : 05 65 36 58 31 - Fax : 05 65 24 64 89

Siret : 398 601 641 00010 - RCS Cahors B.398 601 641

FR 90 39 86 01 64 1

COMMERCE MULTI-SERVICES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Exercice : 2016**

L'an deux mille seize, le neuf juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de MOURGUES Joël.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Date de convocation : 06/06/2016

Présents : BONAFoux Pierre, CANDELON Jean-claude, MOUNEY Christophe, MOURGUES Joël, VAN Gils Yan, VILLAIN Liliane.

Excusés : NOUBEL Jean-luc, ROUQUIE Jean-baptiste, VIGOUROUX Olivier.

Représentés : AUBER Cécile, GIRAUDEAU Evelyne.

Secrétaire de séance : BONAFoux Pierre.

Objet : Vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2313 - 10	Constructions		-15000.00
2184 - 10	Mobilier		15000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

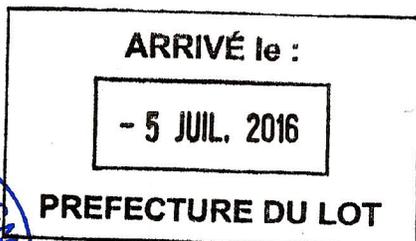
Fait et délibéré à la Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie de SERIGNAC, le 30/06/2016

Le Maire,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
 Après dépôt à la Préfecture
 le 05.07.2016
 et publication du 08-07-2016

Signature
 Le Maire,

COMMERCE MULTI-SERVICES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Exercice : 2016**

L'an deux mille seize, le neuf juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de MOURGUES Joël.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Date de convocation : 06/06/2016

Présents : BONAFoux Pierre, CANDELON Jean-claude, MOUNEY Christophe, MOURGUES Joël, VAN Gils Yan, VILLAIN Liliane.

Excusés : NOUBEL Jean-luc, ROUQUIE Jean-baptiste, VIGOUROUX Olivier.

Représentés : AUBER Cécile, GIRAUDEAU Evelyne.

Secrétaire de séance : BONAFoux Pierre.

**Objet : Vote de crédits supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-1700.00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics		1700.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21728 - 000	Aménagt Autres terrains (mise à dispo)		-200.00
275 - 00	Dépôts et cautionnements versés		200.00
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

A Sérignac, le 16 /06 / 2016

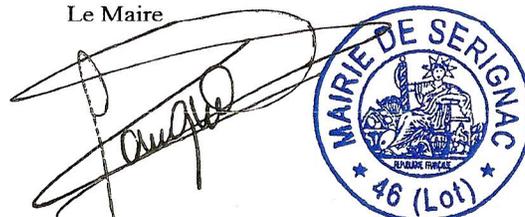
Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Préfecture

le ...23...06...2016

et publication du 28.06.2016



DEPARTEMENT

LOT

Date : 01/07/2016

Numéro :

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC

Séance du 09/06/2016

ARRIVÉ le :
18 JUIL. 2016
PREFECTURE DU LOT

L'an deux mil seize
et le Neuf juin
à 19H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Présents :

BONAFoux Pierre, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, MOUNEY Christophe, CANDELON Jean-Claude.

Absents excusés :

AUBER Cécile a donné procuration à MOURGUES Joël

GIRAUDEAU Evelyne a donné procuration à VILLAIN Liliane

NOUBEL Jean-Luc, ROUQUIE Jean-Baptiste, VIGOUROUX Olivier.

Secrétaire(s) : BONAFoux Pierre.

Date de la convocation
06/062016

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Avenant Commerce- lot n°4 « menuiseries intérieures ».

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 18-07-2016

et publication,

du 22-07-2016

ou notification

du

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'entreprise « AU FIL DU BOIS » pour travaux supplémentaires sur le commerce multi-services. Il est nécessaire de procéder à un avenant n°1, concernant le lot n°4 « menuiseries intérieures ».

Le montant initial du lot n° 4 étant de 7 985,00 € hors taxes, soit 9 582,00 € toutes taxes, avec un taux de TVA à 20 % ; et de 2 386,00 € hors taxes, soit 2 624,60 € toutes taxes avec un taux de TVA de 10%.

Le montant de l'avenant est de 1 735,00 € hors taxes et de 2 082,00 € toutes taxes, taux de TVA à 20%. Le montant du marché avec taux de TVA à 10% restant inchangé.

Le nouveau montant du marché est donc de 9 720,00 € hors taxes et de 11 664,00 € toutes taxes avec taux de TVA à 20%, le marché reste inchangé pour le taux de TVA à 10%.

Le Conseil Municipal approuve le devis par 08 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, il autorise l'Avenant n°1 du lot n°4 et désigne Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

A SERIGNAC le 1^{er} juillet 2016

Le Maire,

Le Maire,





DEPARTEMENT

LOT

Date : 01/07/2016

Numéro :

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC

Séance du 09/06/2016



L'an deux mil seize
et le Neuf juin
à 19H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Présents :

BONAFoux Pierre, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, MOUNEY Christophe, CANDELON Jean-Claude.

Absents excusés :

AUBER Cécile a donné procuration à MOURGUES Joël

GIRAUDEAU Evelyne a donné procuration à VILLAIN Liliane

NOUBEL Jean-Luc, ROUQUIE Jean-Baptiste, VIGOUROUX Olivier.

Date de la convocation
06/062016

Date d'affichage

Secrétaire(s) : BONAFoux Pierre.

Objet de la Délibération

Avenant Commerce- lot n°8 «carrelage/revêtement de sol ».

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 18/07/2016

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise DA SILVA CARRELAGES pour travaux supplémentaires sur le commerce multi-services. Il est nécessaire de procéder à un avenant n°1, concernant le lot n°8 « carrelage/revêtement de sol ».

et publication,

du 22/07/2016

Le montant initial du lot n°8 étant de 22 892,80 € hors taxes et de 27 471,36 € toutes taxes, avec un taux de TVA à 20 % ; et de 6 458,38 € hors taxes et de 7 102,01 € toutes taxes avec un taux de TVA de 10%.

ou notification

du

Le montant de l'avenant est de 1 352,00 € hors taxes et de 1 622,40 € toutes taxes avec un taux de TVA à 20%. Le montant du marché avec taux de TVA à 10% restant inchangé.

Le nouveau montant du marché est donc de 24 244,80 € hors taxes et de 29 093,76 € toutes taxes avec taux de TVA à 20%, le marché reste inchangé pour le taux de TVA à 10%.

Le Conseil Municipal approuve le devis par 08 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, il autorise l'Avenant n°1 du lot n°8 et désigne Monsieur le Maire pour signer cet avenant.



Le Maire
[Signature]

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

A SERIGNAC le 1^{er} juillet 2016

Le Maire,

[Signature]





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE SERIGNAC
Mairie - 46700 SERIGNAC

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Entreprise DA SILVA CARRELAGES
46220 PRAYSSAC

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Réhabilitation d'un bâtiment agricole pour l'aménagement d'un multi-services et la rénovation d'un logement

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 12 mois

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

• Taux de la TVA : 20 %	Taux de la TVA : 10 %
▪ Montant HT : 22 892 80 €	Montant HT 6 456.38 €
▪ Montant TTC : 27 471 36 €	Montant TTC 7 102.01 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet une plus value pour des travaux supplémentaires suivant devis joint.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- | | |
|---|-----------------------|
| ▪ Taux de la TVA : 20 % | Taux de la TVA : 10 % |
| ▪ Montant HT : 1 352.00 € | Montant HT : |
| ▪ Montant TTC : 1 622.40 € | Montant TTC : |
| ▪ % d'écart introduit par l'avenant : % | |

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| ▪ Taux de la TVA : 20 % | Taux de la TVA : 10 % |
| ▪ Montant HT : 24 244.80 € | Montant HT : 6 456.38 € |
| ▪ Montant TTC : 29 093.76 € | Montant TTC : 7 102.01 € |

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr DA SILVA Patrick, <i>Président</i>	Prayssac, le 24/05/2016	 DA SILVA CARRELAGES Vente et Pose Chapes - Carrelages - Mur et Sol 19, av. Maréchal Bessières - 46220 PRAYSSAC Tél. 05 65 22 40 64 - Fax 05 65 30 62 05 Siret 440 670 941 00010

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour 25/02/2011

DA SILVA CARRELAGES

Chape - Carrelages

VENTE ET POSE

19, Avenue du Maréchal Bessières

46220 PRAYSSAC

Tél : 05.65.22.40.64./Fax : 05.65.30.62.05

Courriel : dasilvacarrelage@orange.fr

DEVIS N° CAC 280216/01

Prayssac, le 28/02/16

Commune de SERIGNAC

Le Bourg

46700 SERIGNAC

**Objet : fourniture et mise en œuvre de ragréage.
Multiservices, local rangement, à l'étage.**

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage, sur hourdis.

Localisation : étage du multiservices : local rangement.

Environ m² 104,00 x 13,00 € = 1.352,00 €

MONTANT TOTAL H.T. = 1.352,00 €

T.V.A. 20,00 % = 270,40 €

MONTANT TOTAL T.T.C. = 1.622,40 €

Restant à votre disposition.

BON POUR ACCORD,
Le client

SARL DA SILVA CARRELAGES
M. DA SILVA Patrick, Président

DA SILVA CARRELAGES
Vente et Pose
Chapes - Carrelages - Mur et Sol
19, av. Maréchal Bessières - 46220 PRAYSSAC
Tél. 05 65 22 40 64 - Fax 05 65 30 62 05
Siret 440 670 941 00010

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Offre de prix valable 2 mois (deux mois)

Les quantités fournies le sont à titre indicatif.

(Voir conditions générales au verso de la 1ère page.)

SIRET : 44067094100010

Code APE : 4333 Z

N° TVA CEE : FR 29440670941